

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2021

DEL-2021-224

L'An deux mille vingt et un, le neuf décembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 2/12/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DETURCHE, DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, GILLET, MATHIAN, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, FORSTER, GUILLON, JAILLET, KHAY, MALLET, METRAL, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, GIRARD, LACHAT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 17

Représentés par mandat : 0

**Objet : COMMUNE DE MORZINE - PASSERELLE FRANÇOIS BAUD - MISE EN VALEUR PAR LA
LUMIERE - MARCHÉ DE SERVICES**

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux d'éclairage et de mise en valeur de la passerelle François Baud, sur la commune de MORZINE.

Le programme de l'opération fait apparaître les besoins de mise en consultation des prestataires pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et conception lumière.

L'estimation du montant des prestations, établie avant consultation s'élève à 32.000,00 € H.T.

Ce montant est composé de plusieurs montants fixés par :

- Un pourcentage du montant des travaux pour les missions de conception lumière,
- Un pourcentage du montant des travaux pour les missions de maîtrise d'œuvre,
- Des prestations complémentaires à l'unité.

Le montant de rémunération définitif sera calculé sur la base du montant des travaux estimés au stade « Projet » (enveloppe prévisionnelle initiale du montant des travaux de 200.000,00 € H.T.).

Le règlement de la consultation prévoyait deux phases successives :

- Une première phase conduisant à la sélection de 3 candidats,
- Une seconde phase par laquelle chacun des 3 candidats sélectionnés était invité à remettre une offre.

Il est précisé qu'une prime de 1.500 € serait versée à chaque candidat ayant remis une offre jugée recevable. Le montant de la prime sera déduit de la mission de conception du candidat retenu.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat a classé et émis un avis sur les offres et propose d'attribuer le marché à PROFILS ETUDES / ATELIER JEOL, qui présente l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement fixés au règlement de consultation, sur la base d'un montant estimatif de 26.700,00 € H.T.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu le groupement d'entreprises titulaire du marché conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat.

Les offres des trois candidats étant jugées régulières et conformes aux attentes, la prime peut donc leur être versée.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer,
3. à autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour le versement des primes aux trois candidats.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES A NUMERIQUE